

LANTA (31)
Lotissement « Le Hameau de Jonquières »

INDICATION DES TAXES, CHARGES et FRAIS A LA CHARGE DES ACQUEREURS

ACOMPTE DE RESERVATION	5 000,00 €
PROVISION POUR DEGRADATION	1 000,00 €
FRAIS DE NOTAIRE	Voir avec Notaire.
DROIT D'ENREGISTREMENT	5,80 % du prix de vente du terrain.
PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	0 € - Sans Objet Assainissement individuel à la charge des acquéreurs, à raccorder sur le réseau pluvial.
TAXE D'AMENAGEMENT	Part communale : 5,00 % Part départementale : 1,30 % Redevance archéologique : 0,40 %
CONSTITUTION ASL	0 € - Sans Objet Les espaces communs sont rétrocédés à la commune : pas de création d'association syndicale.